N° 264. Dimanche 5 Novembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poote*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE, SAMEDI 4 NOVEMBRE.

Nous publierons dans les premiers jours de la semaine prochaine le 1er volume des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand.

Revue Politique.

Les journaux allemands que nous venons de recevoir sont remplis de détails sur les derniers évènements de Vienne, mais ils ne nous apprennent aucun fait nouveau. Le prince Windischgrätz a fait publier un avis pour rassurer les habitants sur les conséquences qu'ils pourraient craindre du combat livré aux Hongrois. La défaite de ces derniers est confirmée. Le ban de Croatie a adressé une longue proclamation aux Viennois dans laquelle il explique aussi brièvement que possible que les Croates ne viennent pas pour opprimer la liberté, que, c'est au contraire le besoin de liberté qui les a appelés sous les armes. Il n'est pas non plus entré dans leur idée de vouloir faire dominer le slavisme en Autriche.

La seule nouvelle qui soit importante nous est communiquée par la *Réforme allemande*; ce journal publie, dans un supplément extraordinaire, une lettre de Breslau du 1er novembre, qui mande qu'une dépêche télégraphique de Vienne annonce que le prince Windischgrätz se trouvait le 31 sur la place de St-Etienne à Vienne.

Nous donnons cette nouvelle sans la garantir, parce que sa source ne nous inspire pas beaucoup de confiance. Cependant il est fort possible qu'elle soit arrivée par courrier à Ratibor et de là à Breslau. Cette nouvelle serait d'autant plus importante que le 30, les insurgés de plusieurs faubourg, comptant sur le secours des Hongrois, avaient repris les armes et avaient de nouveau tiré sur les troupes.

Le président du conseil, M. Wessenberg, a adressé à tous les ministres autrichiens accrédités près les cours étrangères une note explicative sur les derniers évènements de Vienne. Nous publierons ce document *in extenso* dans un prochain numéro, nous bornant aujourd'hui à annoncer que cette note confirme pleinement ce que nous avons déjà dit sur la dernière révolution de Vienne. Il s'agissait de combattre l'anarchie, rien que l'anarchie, ce n'était pas une lutte de nationalité à nationalité, c'était une lutte entre l'ordre et le désordre, entre le pouvoir légal et le terrorisme. La réaction et le slavisme n'ont été qu'un prétexte et le mot réaction a servi d'épouvantail.

Les nouvelles de Berlin que nous avons reçues par le courrier de ce matin confirment celles que nous avons publiées hier. L'Assemblée nationale, après avoir rejeté la proposition de l'extrême gauche, soutenue par son chef, le député Waldeck, a adopté l'amendement de M. Rodbertus, conçu dans des termes beaucoup plus modérés, et surtout plus parlementaires. Mais c'est précisément cette modération qui a exaspéré les démocrates berlinois; ils ont fait paraître le lendemain un placard dans lequel le vote de la veille est taxé de honteux pour le pays. Ce que ces singuliers amis du peuple cherchent avant tout, c'est le scandale. Aussi ne se passe-t-il rien, absolument rien, sans qu'ils s'en mêlent, sous qu'ils grossissent à la loupe les objets de peu d'importance et parviennent ainsi à entretenir dans le pays une certaine agitation populaire. Peu leur importe le préjudice qu'en essuyent les bourgeois qui doivent vivre de leur négoce ou de leur travail. Les évènements de Vienne, faute d'une question locale, ont cette fois servi de prétexte. Est-il nécessaire de dire que la liberté du peuple et de la diète de Vienne n'aurait causé que peu de soucis aux démocrates de Berlin, si une question quelconque s'était présentée pour appeler les ouvriers devant le palais de l'Assemblée nationale?

Malheureusement, le moment était bien choisi. Les nouvelles de Vienne, faussement rapportées par les journaux exaltés de Berlin et commentées par les mauvaises passions, avaient déjà produit depuis deux ou trois jours une grande agitation dans les esprits. Les chefs de la gauche, toujours avides d'une fausse popularité présentèrent une motion dont ils pressentaient bien d'avance le rejet. Peut-être aussi croyaient-ils que la chambre, effrayée par les menaces du dehors, voterait, dans sa séance du soir, l'intervention armée dans les affaires de l'Autriche, comme elle avait voté, le matin, l'abolition de la noblesse, des titres et des ordres. Quand nous disons la frayeur de l'Assemblée nous n'exagérons nullement, car il y avait de quoi s'effrayer. Une missive du ministre de l'intérieur, M. Eichmann, adressée au commandant de la garde bourgeoise, contient textuellement que la pétition incendiaire avait été présentée par des milliers d'individus qui ont entouré le local de l'Assemblée nationale et en ont fait le siége. Ces hommes étaient en partie munis de cordes à nœuds coulants et vociféraient les menaces les plus horribles. Ils sont entrés ainsi dans la salle des séances. Aussi le ministère se voit-il forcé de rapporter le décret du magistrat de la ville de Berlin qui confiait exclusivement à la garde bourgeoise le maintien de l'ordre public, et il annonce que dorénavant la force armée interviendra dans de pareils cas. Une correspondance de Berlin qui nous annonce que deux membres de l'Assemblée nationale avaient été maltraités par la populace, nous apprend en même temps que le centre de l'Assemblée va proposer de confier au gouvernement la protection des membres de la chambre!

Il nous reste une courte remarque à faire: c'est sous l'empire de pareils évènements que se votent aujourd'hui les constitutions dans plusieurs Etats de l'Europe.

Si la position des membres de l'Assemblée nationale de Berlin n'est pas fort digne d'envie, celle du ministère ne l'est guère davantage. Aussi voyons-nous presque chaque mois une crise ministérielle. Le cabinet actuel, le cinquième depuis la révolution de mars, vient à son tour d'être disloqué par la démission de M. de Pfuel, le président du conseil. On prétend même que plusieurs de ses collègues suivraient son exemple.

Comme nous l'annoncions hier, l'Assemblée nationale de France a commencé, jeudi, la révision de la constitution. La séance a été très-agitée, grâce à un discours plein de sorties violentes contre l'ordre social actuel, prononcé par M. Felix Pyat. Il s'agissait du droit au travail. M. Pyat voulait le faire inscrire dans la charte; mais il a eu contre lui une immense majorité. La violence des attaques de cet orateur a rallié quelques hommes de plus à la cause de l'ordre. Une autre question déjà longuement débattue pendant la première discussion du projet de constitution, est revenue sur le tapis dans cette même séance. On se rappelle que l'Assemblée a prononcé l'incompatibilité absolue entre la qualité de représentant et toutes les fonctions publiques salariées. La commission a essayé de faire revenir la chambre sur cette détermination, en proposant de ne proclamer l'incompatibilité qu'entre le mandat de représentant et l'exercice des susdites fonctions. Mais l'Assemblée a persisté dans sa résolution première, en repoussant cet amendement. Pourtant la question n'a pas été complétement vidée dans la séance de jeudi, un second amendement ayant été déposé et devant être discuté le lendemain.

L'Assemblee va, du reste, très-vite en besogne, dans cette révision de la constitution, et ne paraît pas vouloir s'y arrêter longtemps. Nous avons donc eu raison de dire que ce serait une révision illusoire.

Avant-hier on a voulu, à ce qu'il paraît, organiser, à Paris, une démonstration à laquelle les transportés de juin auraient servi de prétexte. Un groupe de femmes est arrivé jusqu'aux portes de l'Assemblée. Les précautions prises ont suffi pour garantir l'ordre public; mais l'inquiétude règne. Les fonds publics sont en baisse, parce qu'on se demande comment il sera possible que l'élection du président s'accomplisse, sans que les passions se déchainent et menacent encore une fois la société de bouleversement. Il se confirme que la réunion de la rue de Poitiers n'aura pas de candidat pour la présidence. Nous sommes loin, comme on voit, du moment où l'on croyait que l'entrée dans le ministère de MM. Dufaure et Vivien assurait au général Cavaignac le concours actif de tous les membres de cette réunion dans la lutte avec le prince Louis-Napoléon.

Si les représentants ont fait trève un instant aux préoccupations de la présidence, elles n'en continuent pas moins à agiter beaucoup les esprits. Quelques personnes pensent que le prince Louis-Napoléon commence à perdre un peu de terrain; notre correspondance particulière de Paris, comme on le verra plus loin, fait quelques réflexions à ce sujet, mais nous croyons que toutes les suppositions sont encore prématurées.

Un journal fondé il y a trois mois par M. Alphonse Karr, sous ce titre: *le Journal*, vient de cesser de paraître. Nous n'en aurions pas parlé, si ce journal n'avait pas été l'organe presque avoué du général Cavaignac pendant sa courte existence, et si nous ne devions pas signaler ce qu'il y a de singulier dans la disparution de cet organe dévoué, au moment même où les nécessités de la polémique semblaient faire de son maintien une condition indispensable. Ses relations avec le pouvoir ont cessé le 30 octobre. On ne l'explique pas autrement. Pour soutenir la candidature du général Cavaignac, nous ne voyons dans toute la France qu'un journal résolu: le *National*. Et, si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, le *National* perd beaucoup dans l'opinion depuis quelques mois. Son chiffre d'abonnés, après s'être élevé de 19 à 20,000, est retombé au-dessous de 12,000.

Au surplus, il sera très-curieux de voir, pour cet acte, qui devra exercer une influence décisive sur les destinées de la république française, la partie la plus influente de la presse se tenir en dehors de la lutte, engager toute la population sérieuse à s'abstenir de voter, abandonnant au hasard le dénouement. Rien ne prouve mieux que les hommes qui réfléchissent, en France, aujourd'hui, ne croient pas à la durée des fondements que l'on jette en ce moment.

Les nouvelles d'Italie sont aujourd'hui sans intérêt.

La promulgation de la Loi-Fondamentale modifiée a eu lieu hier avec toute la solennité d'une fête nationale. Les édifices publics, les ministères et un grand nombre de maisons particulières étaient pavoisés de drapeaux aux couleurs nationales, et le carillon de la grande église s'est fait entendre à divers intervalles pendant tout le cours de la journée. De nombreux préparatifs avaient été faits qui annonçaient pour le soir une brillante illumination; il est fâcheux qu'une pluie battante qui n'a pas cessé de tomber toute la soirée, soit venue contrarier tout l'éclat promis à cette fête populaire. Malgré le mauvais temps, une foule considérable a pourtant constamment circulé dans les rues et sur les places publiques, qui n'ont cessé de présenter un aspect très-animé. La façade du palais du Roi, du côté du *Noordeinde*, était éclairée au gaz avec beaucoup de goût; la musique du régiment des grenadiers et chasseurs, placée dans une des tours gothiques, a exécuté à divers intervalles de brillants morceaux d'harmonie et les airs nationaux. Entre les deux tours étincelaient les mots suivants formés par la lumière du gaz: « *God is met Nederland* ! (Dieu est avec la Néerlande.)

Sur le *Plein*, autour de la statue de Guillaume-le-Taciturne, on avait placé une illumination disposée en guirlande, et on avait construit un orchestre où la musique de la garde communale a exécuté aussi dans la soirée les airs nationaux et des morceaux d'harmonie.

Divers hôtels et maisons particulières étaient illuminées et l'on a surtout remarqué sur le *Voorhout* l'illumination au gaz, faite aux frais de M. Goldsmid, où brillaient en lettres de feu les mots *Orange* et *Patrie*.

Au théâtre national où se trouvait réuni un nombreux public, le directeur, M. Peters, a lu une pièce de vers intitulée *le 3 Novembre*, qui a été accueillie par les applaudissements enthousiastes de toute la salle.

C'est ainsi que dans la résidence a été célébrée cette mémorable journée qui doit exercer sur l'avenir de la patrie une si heureuse influence.

Le Roi, par arrêté du 3 novembre, a nommé aux fonctions de gouverneur de la province de la Frise Mr J. E. van Panhuys, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, en remplacement de M. le baron van Sytzama, décédé.

— Nous apprenons avec satisfaction que M. Luzac est attendu sous peu de jours en cette ville. Cet honorable citoyen est heureusement rétabli d'une longue maladie qui a failli le ravir au pays.

— Nous apprenons que M. Botgorscheck, 1re flûte de la musique du Roi, se propose de donner dimanche, 12 de ce mois, dans le local de la nouvelle loge maçonnique sur le *Fluweelen Burgwal*, un grand concert vocal et instrumental dans lequel se feront entendre sur le violon M. Charles Eckert, le brillant compositeur de l'opéra de *Guillaume d'Orange* dont le succès va toujours croissant, et Mlle. Bouyard, dont le public de La Haye a gardé un si beau souvenir, alors qu'elle occupait une des premières places à notre Théâtre-Royal-Français. Cette soirée musicale promet les plus vives jouissances à nos dilettantes. M. Charles Eckert est, nous assure-t-on, un violoniste d'un très grand talent. Nous félicitons le bénéficiaire d'avoir si bien choisi les artistes qui doivent concourir au plaisir de cette soirée; il est certain d'avoir pour lui toutes les sympathies du public.

Nous avons publié, il y a quelques jours, la traduction de la Loi Fondamentale modifiée. Nous prions MM. les abonnés de vouloir bien rectifier sur l'exemplaire qui leur a été distribué, quelques fautes qui se sont glissées dans la traduction et l'impression de ce document, et que nous signalons ci-dessous.

Art. 6. « Tout Néerlandais est admissible aux fonctions pu» bliques. » — LISEZ: Tout Néerlandais est admissible à toutes les fonctions publiques.

Art. 8. « Chacun peut, sans autorisation préalable, par la » voie de la presse, exprimer ses pensées et ses opinions, sauf sa » responsabilité devant la loi. » — LISEZ: Chacun peut, sans autorisation préalable, publier par la voie de la presse des pensées et des opinions, sauf sa responsabilité devant la loi (1).

Art. 22. « Par les articles [illegible] — LISEZ: Par les articles 196, 197 et 199.

Art. 58. « Le Roi a l'autorité suprême des forces de terre et » de mer; il en nomme les officiers, ordonne leurs promotions, » les révoque ou leur accorde pension, d'après les dispositions à » établir par la loi.

» Les pensions sont fixées par la loi. » — LISEZ: Le Roi a l'autorité suprême sur les troupes de terre et de mer. Il nomme les officiers. Il ordonne leurs promotions, les révoque ou leur accorde pension d'après les dispositions à établir par la loi (2).

Les pensions sont réglées par la loi.

Art. 66, § 3. « La loi seule accorde l'amnistie et la remise des » peines. » — LISEZ: La loi seule accorde l'amnistie et l'abolition (3).

Art. 73, § 3. « Leur responsabilité est établie par la loi. » LISEZ: Leur responsabilité est déterminée par la loi.

Art. 89. « Les chefs des départements ministériels siégent » dans les deux Chambres, à moins qu'ils ne soient nommés mem» bres de la Chambre; ils ont seulement voix consultative. » — LISEZ: Les chefs des départements ministériels siégent dans les deux chambres; ils ont seulement voix consultative, à moins qu'ils ne soient nommés membres de la chambre.

Art. 184. « En cas de guerre ou dans d'autres circonstances » extraordinaires, le Roi peut appeler sous les armes la milice de » terre, soit entière, soit en partie. » — LISEZ: En cas de guerre ou dans d'autres circonstances extraordinaires, le Roi peut appeler extraordinairement sous les armes la milice de terre, soit entière, soit en partie.

Art. 196. Deuxième ligne. « La loi reconnait » LISEZ: La loi déclare.

Art. 5. Additionnel, § 4, ligne 2: « Sont proposées après la » promulgation » — LISEZ: Sont proposées trois années après la promulgation.

Art. 14. du réglement électoral provisoire, § 2, ligne 3: « Que par mille âmes » — LISEZ: que sur trois mille âmes.

---

(1) Cette différence, légère en apparence, est très-notable dans ses conséquences. En disant que l'autorisation préalable n'est pas même requise alors qu'on publie des pensées et des opinions autres que les siennes, la constitution a opposé un grand obstacle au législateur qui voudrait un jour, à l'instar de ce qui s'est fait en France, placer la presse périodique, les journaux, hors du droit commun, et exiger de celui qui veut publier un journal, soit la demande d'autorisation préalable, soit un cautionnement; par la raison qu'une pareille publication est une entreprise commerciale ou industrielle; que l'éditeur d'un journal n'exprime plus uniquement ses pensées ou opinions à lui, mais celles des autres; qu'enfin l'action puissante qu'exercent aujourd'hui les journaux sur les esprits exige impérieusement que le gouvernement puisse user, à l'égard de ceux qui s'en font les entrepreneurs, de moyens préventifs, tels que le cautionnement et l'autorisation préalable, dont, partout où la liberté de la presse existe, on a voulu prohiber le retour pour toute œuvre de l'esprit qui ne tombe pas dans la catégorie de ce qu'on appelle la presse périodique ou publication de feuilles politiques paraissant à des jours fixes. On voit par ce qui précède, combien était grave l'erreur que nous rectifions.

(2) On voit, par cette rectification, que, quant à la nomination aux emplois militaires, la prérogative royale est restée entière et indépendante des règles à établir par la loi pour l'avancement, la révocation et la mise à la pension.

(3) La *remise de la peine*, qui n'est que le droit de grâce, appartient au Roi, ainsi qu'on l'a vu par le § premier de l'art. 66. Mais le droit d'*abolition*, qui a un effet bien plus étendu que la simple remise de la peine, n'appartient qu'au pouvoir législatif.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

PARIS, 2 NOVEMBRE. — L'Assemblée nationale a entrepris aujourd'hui la révision du projet de constitution adoptée au premier vote. A propos de la discussion sur le préambule nous avons failli avoir une répétition de l'interminable débat qui a eu lieu déjà sur le droit au travail. Un des orateurs de la montagne, le citoyen Felix Pyat, nous a apporté un amendement tendant à rétablir la formule de ce droit dans la constitution. Ainsi que vous le verrez par le compte rendu de la séance, l'auteur de Diogène s'est permis en développant son amendement, une foule d'excentricités plus odieuses les unes que les autres et il a eu le triste privilége d'exciter à plusieurs reprises l'indignation la plus vive sur presque tous les bancs de l'assemblée. Messieurs de la montagne ne peuvent guère prétendre à d'autres succès qu'à des succès de scandale et il ne s'en font pas faute à l'occasion.

La majorité qui a repoussé l'amendement de M. Félix Pyat a été plus considérable de beaucoup que celle qui s'était prononcée dans le premier vote de la constitution contre l'amendement à-peu-près identique de M. Glais Bizoin. En effet, 187 membres avaient voté pour ce dernier amendement, tandis qu'aujourd'hui M. Félix Pyat n'a pu réunir pour le sien que 86 voix; faut-il conclure de cette différence de 100 voix que les idées socialistes ont perdu considérablement du terrain au sein de l'assemblée? cette conclusion serait assez naturelle.

Après le rejet de l'amendement de M. Félix Pyat, la discussion a continué sans incident remarquable, jusqu'à l'article 28 relatif aux incompatibilités.

On croit généralement que le travail de la révision de la constitution occupera au moins six ou sept séances de l'assemblée. Les importantes questions qui ont été traitées à fond et résolues la plupart à de grandes majorités au premier vote, ne soulèveront pas de discussion sérieuse, l'assemblée paraît décidée à passer rapidement même sur les principaux articles afin de ne pas perdre un temps inutile à des débats qui ne sauraient modifier en rien les opinions d'aucun de ses membres.

S'il y a une discussion de quelque importance se sera probablement sur l'amendement qui tend à exclure de la présidence de la république tous les membres de familles qui ont régné sur la France. Bien que cet amendement soit dirigé surtout en vue de la candidature de Louis-Bonaparte et comme un moyen suprême de renverser cette candidature, on paraît croire assez généralement qu'il ne sera pas adopté; mais par le temps qui court il ne faut jurer de rien.

Enfin nous avons un autre amendement qui soulèvera de nouveau la question si débattue de la prorogation de l'assemblée. D'après cet amendement l'assemblée se séparerait le 14 novembre pour prendre un mois de congé, et se réunir de nouveau le 14 décembre, si j'en crois les dispositions qui se sont manifestées précédemment; et les circonstances n'ayant pas changé il n'y a pas de motif non plus pour que ces dispositions viennent à changer. La grande majorité de la chambre se prononcera contre tout ajournement; c'est une mesure de précaution fort sage; il est naturel que l'assemblée veille à la situation jusqu'à la fin du provisoire.

Je viens de vous parler d'un amendement qui aurait pour but d'empêcher l'élection de Louis Bonaparte, pour peu que ses chances continuent d'aller comme elles font depuis quelques jours, en décroissant, cette mesure sera tout à fait inutile. Cette candidature perd du terrain à vue d'œil, si l'on peut ainsi dire; déjà, à Paris, le futur successeur du grand homme est presque tout-à-fait abandonné et si les rapports qui viennent des départements sont exacts, il en sera bientôt de même dans toute la France. Il faut convenir aussi que Louis Bonaparte n'a rien fait pour que l'on pût invoquer en sa faveur l'éclat du nom qu'il porte, et qu'il a tout fait, au contraire pour convaincre la France entière et ses meilleurs amis, qu'il est complétement incapable de porter ce grand nom. En France on n'aime pas les gens qui se tiennent derrière le rideau. On aime les gens qui ne craignent pas de se mettre franchement en avant, de montrer leur front au soleil, pour me servir d'une expression vulgaire.

D'ailleurs, il paraît que le grand nerf de la guerre manque décidément à la candidature impériale. Beaucoup de gens qui s'étaient dévoués à son triomphe aussitôt qu'ils ont vu le fond du sac de leur héros se sont retirés d'une voie qui ne leur promettait rien de bon. Adieu ces agents actifs, ces courtiers intelligents qui allaient sillonner la France et répandre partout le nom et la gloire du futur président. Adieu les journaux quotidiens qui devaient chaque matin prôner la merveilleuse candidature. Voilà pour le moment où en sont les choses. On compte maintenant sur quelque secours imprévu, sur quelque bonne fortune inespérée. Mais bientôt, il ne sera plus temps, car la déconsidération fait chaque jour de rapides progrès et le 10 décembre s'avance à grands pas.

DOCUMENT MARITIME.

Le ministre des affaires étrangères de Belgique a fait publier le document suivant:

Les navigateurs sont prévenus qu'à une époque prochaine, qui sera annoncée ultérieurement, un Bateau-Fanal sera mouillé dans la passe des Wielingen, près du banc dit *Paarde-Markt* (passe des Wielingen), sur les amers suivants:

La tour de la ville de l'Écluse, Sud . . . . . .
La tour de Flessingue, Est, 8° 25' Sud . . . .
Le Phare de West-Capelle, Nord-Est, 5° 37' Est.
La tour de Lisseweghe, Sud-Ouest, 1/4 Ouest. .
} Par compas non corrigé de la variation.

L'appareil sera élevé de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer; il se composera de huit lampes d'Argant, éclairant tout l'horizon, et présentera un feu rouge visible, par temps clair, à la distance de 8 à 9 milles de 60 au degré. Le bâtiment peint en rouge portera, au haut du mât, un sphéroïde de la même couleur.

A partir de la même époque, le fanal de Heyst, situé par 51° 20' 22'' de latitude nord et 0° 53' 50'' de longitude orientale de Paris, présentera un feu blanc.

Bruxelles, 24 octobre. *Le ministre des affaires étrangères.*
Signé, C. D'HOFFSCHMIDT.

NOUVELLES DE VIENNE.

Nous recevons par Breslau les nouvelles suivantes de Vienne:

Les Hongrois ont été battus le 30; leur armée se composait de 18 à 20,000 hommes, ayant 24 pièces d'artillerie. Seize à dix-huit mille hommes d'infanterie, 60 pièces de canon et 42 escadrons de cavalerie leur ont été opposés. Le commandement-en-chef avait été confié au ban de Croatie, mais la cavalerie arriva trop tard pour prendre part au combat. Les Hongrois ont pris promptement la fuite et le prince Lichtenstein a été chargé de se mettre à leur poursuite.

Un grand nombre d'insurgés, ayant compté sur le secours des Hongrois, il était à craindre que le désarmement des habitants des faubourgs de Vienne ne se fit difficilement. Le prince Windischgrätz a fait publier l'avis suivant:

« Un corps d'insurgés hongrois a osé s'avancer sur le territoire autrichien; je l'ai attaqué avec une partie de nos troupes réunies à celles du ban de Croatie et il a été repoussé avec perte. Quelques détachements de nos troupes poursuivent les insurgés en ce moment. Je fais connaître ce fait pour rassurer ceux à qui l'apparition de ce corps aurait pu inspirer des inquiétudes, mais aussi pour avertir ceux qui pourraient en concevoir de nouvelles espérances pour l'exécution de leurs plans, et qui n'ont pas craint de rompre par une ruse les conditions de la soumission.

Quartier-Général
Hetzendorf, 30 octobre 1848. WINDISCHGRATZ. »

Ainsi qu'on a déjà pu le présumer pendant le combat entre les troupes impériales et les Hongrois. Les Viennois qui avaient déjà en grande partie déposé les armes, refusèrent d'envoyer les otages qu'ils avaient promis et de livrer les canons qu'ils avaient à leur disposition. Ils recommencèrent à tirer de toutes leurs forces sur les troupes impériales. Celles-ci ont lancé plus de cent bombes (non chargées) dans les faubourgs *Mariahilf* et *Lerchenfeld*. Ces bombes n'ont causé aucun incendie. Dans l'intervalle, du haut de la tour St Etienne on donna signaux sur signaux pour rappeler les Hongrois. Le général Bem a de nouveau paru au milieu des combattants et a cherché à enflammer leur courage par des discours pleins de violence. Mais lorsqu'on eut appris la défaite des Hongrois, une nouvelle députation se rendit dans la nuit auprès du prince pour lui annoncer la soumission de la ville. Les corps armés n'ont cependant pas encore voulu se soumettre et à midi le bombardement des faubourgs a recommencé.

C'est là que s'arrêtent nos dernières nouvelles de Vienne; mais la *Réforme allemande*, journal qui se publie à Berlin, publie dans un supplément la lettre suivante de Breslau, en date du 1er novembre:

« Nous sommes sans nouvelles directes de Vienne, mais les » employés du chemin de fer ont apporté la nouvelle qu'une » dépêche télégraphique de Vienne a annoncé que le prince » Windischgrätz se trouvait le 31 octobre sur la place de St. » Etienne. »

Voici les détails des dernières nouvelles de Vienne, apportés par le courrier du matin:

Breslau, 31 octobre 1848.

On sait que la ville de Brünn a envoyé une députation à l'empereur pour offrir sa médiation dans les affaires de Vienne. On apprend maintenant que l'empereur a parfaitement bien accueilli la députation et lui a donné une lettre pour Windischgrätz, dans laquelle celui ci est invité à accepter cette médiation. Le prince, bien qu'il occupât déjà dans le faubourg de *Leopold* une position s'étendant à gauche jusqu'à la maison Nadasti, et à droite jusqu'au palais de St-Geonis, où se trouvait la dernière barricade, prise d'assaut, accepta l'offre de médiation des habitants de Brünn. C'est au milieu d'un bataillon de grenadiers et sur la grand'route que les négociations eurent lieu. Les Viennois ne sachant pas ce que signifiait ce rassemblement, tirèrent sur les grenadiers; c'est alors seulement que Windischgrätz fit ouvrir le feu qui a duré dans la *Jägerzeile* jusqu'à deux heures et demie.

Tout-à-coup des signaux furent remarqués sur la tour de l'église de St-Etienne, annonçant l'arrivée de l'armée hongroise. Effectivement, 18,000 Hongrois se jetèrent entre Windischgrätz et Jellachich, attaquant l'aile gauche de l'armée impériale, et l'aile droite des Croates. Le bombardement cessa, le commandant-en-chef de la garde nationale de Vienne fit en même temps une sortie; mais déjà les Hongrois étaient battus complètement et en grande partie rejetés dans le Danube. Le bombardement interrompu recommença et continua jusqu'à 7 heures; à ce moment le ban de Croatie occupait le faubourg de Léopold et Windischgrätz celui de *Mariahilf*. On conclut un armistice dont le terme fut fixé jusqu'à 10 heures.

Déjà à midi le prince avait fait adresser la dépêche télégraphique suivante à Ollmütz:

« Vienne se rendra encore aujourd'hui. Mes soldats entreront » en ville aujourd'hui même. »

Cette même dépêche avait également été envoyée à Lemberg et à Cracovie.

P. S. Une partie de l'armée hongroise a passé dans les rangs des Autrichiens; Kossuth est en route pour Vienne.

La *Gazette de Breslau* qui, dans ces derniers temps s'était distinguée par ses sympathies pour la cause des Hongrois, confirme les nouvelles qui précèdent. Voici ce que nous lisons dans cette feuille à la date du 31 octobre:

« Des voyageurs arrivés de Vienne, qui ont quitté hier cette ville, racontent que lundi à 10 heures du matin, on a arboré le drapeau blanc dans l'intérieur de la ville et envoyé une députation à Windischgrätz, pour capituler. Immédiatement après a commencé le désarmement dans les faubourgs. Une dépêche télégraphique envoyée à Ollmütz annonça à l'empereur la capitulation. La porte dite *Kärnthnerthor* et deux autres portes étaient ouvertes à la communication. Mais le faubourg de Wieden n'était pas encore à moitié désarmé, que le signal convenu pour l'arrivée des Hongrois fut remarqué sur la tour de l'église de St. Etienne. A l'instant même les négociations furent interrompues, et les Viennois se précipitèrent de nouveau vers les portes pour arrêter les troupes impériales.

« Windischgrätz, de son côté, informé de l'arrivée de l'armée hongroise, lui avait opposé une force considérable. Vers une heure, une bataille fut livrée près de Schwechat. En deux heures de temps l'issue du combat était décidée par la défaite complète des Hongrois, dont un des régiments, celui de Lichtenstein, paraît avoir passé aux Autrichiens, même avant le commencement du combat. Une grande partie des Hongrois ont été repoussés dans le Danube.

De 3 à 7 heures, la ville avait été constamment bombardée, lorsque tout-à-coup le feu cessa. Un officier, arrivé au grand galop à Florisdorf, apporte la nouvelle que cette fois Vienne s'est rendue sans conditions.

OLLMUTZ, 30 OCTOBRE. — Une députation de la ville de Prague, ayant en tête le bourgmestre, est arrivée ici pour présenter à l'empereur une adresse ayant pour but d'offrir sa médiation. Mais toute médiation est devenue superflue. On lit à tous les coins des rues la publication suivante.

« D'après une dépêche télégraphique de S. A. le feld-maré» chal prince Windischgrätz, adressée au président du conseil » baron Wessenberg, la ville de Vienne s'est soumise sans » conditions, les troupes impériales occupent aujourd'hui la » ville. »

Ollmütz, 30 octobre 1848. LÉOPOLD COMTE LAZANSKY.

NOUVELLES DE BERLIN.

BERLIN, 1er NOVEMBRE. — Les troubles qui ont eu lieu hier dans notre ville, ont eu malheureusement une triste issue. Les ouvriers, travaillant à la grande machine, étaient arrivés avec un drapeau blanc: ils se placèrent entre la garde bourgeoise et la foule. Les premiers attaquèrent alors les ouvriers du chemin de fer, dont un homme fut grièvement blessé, et d'autres furent encore plus ou moins blessés. Quelques compagnies de la garde bourgeoise protégeaient les magasins d'armes, tandis que d'autres faisaient tous leurs efforts pour convaincre les ouvriers qu'aucun de leurs camarades ne se trouvait enfermé; pour les en convaincre, ils fouillèrent toutes les caves du théâtre, le palais de l'assemblée nationale, etc. Mais la garde bourgeoise vit ses louables efforts mal compris par la foule qui se moqua d'elle; les masses se ruèrent même sur les compagnies; elle conserva toutefois son attitude tranquille, mais ferme.

Les ouvriers du chemin de fer portèrent leur camarade blessé dans la maison où s'assemble ordinairement leur club; une partie de la foule se porta devant la maison d'un des chef de la garde bourgeoise, qu'elle accusa d'avoir le premier commandé l'attaque. Un affreux charivari devait avoir lieu; mais la garde arriva à temps et dispersa la foule. A 11 heures la garde bourgeoise a été appelée pour occuper les cours du château, qui paraissait être menacé. Heureusement tout s'est mieux terminé qu'on n'était en droit de s'y attendre. A 2 heures la garde pouvait se retirer et le reste de la nuit il n'y a plus eu d'autres troubles.

Ce matin on a vu afficher un placard conçu en termes excessivement violents de la part du club démocratique, qui attaque vivement l'Assemblée nationale à cause de son vote d'hier au soir, et déclare que ce vote est une honte pour le pays, etc. De leur côté, les ouvriers des machines ont fait grève aujourd'hui et ont également publié un placard dans lequel ils expliquent leur conduite d'hier. Un Polonais qui avait excité le peuple, a été arrêté.

Il y a eu encore aujourd'hui sur le marché dit des Gendarmes quelques rassemblements, qui ont nécessité la présence de la garde bourgeoise; mais jusqu'à 7 heures du soir la tranquillité n'avait pas été troublée.

Voici la fin de la séance du soir de l'Assemblée nationale du 31 octobre:

Après que la proposition principale de M. Waldeck eut été rejetée, l'assemblée procéda au vote de l'amendement présenté par M. Duncker. L'appel nominal avait été réclamé. L'amendement est rejeté par 181 contre 164 voix. Il restait encore l'amendement de M. Rodbertus et consorts, ainsi conçu:

« Prier le gouvernement de S. M. de faire des démarches » promptes et énergiques auprès du pouvoir central, afin que la » liberté du peuple dans les Etats allemands de l'Autriche, et » l'existence menacée de la diète de Vienne soient efficacement » protégées et que la paix soit rétablie.

Cet amendement a été adopté par 261 voix contre 52.

M. van Berg annonce qu'il interpellera vendredi prochain le ministre pour connaître ce qui aura été fait pour l'accomplissement du vote de l'assemblée.

— M. de Pfuel, président du conseil des ministres, a donné sa démission. On prétend qu'il serait remplacé par M. de Radowitz. M. de Pfuel avait déjà offert sa démission à plusieurs reprises, mais le roi l'a engagé à garder son portefeuille jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un successeur. On dit que M. de Pfuel se retire, parce qu'il a sur les devoirs d'un ministre constitutionnel des vues entièrement opposées à celles du roi. MM. le comte de Dönhoff et Eichman feront partie, à ce qu'on assure, du nouveau ministère, mais non pas M. de Bonin, qui partage tout-à-fait les opinions de M. de Pfuel.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(107e *séance de l'Assemblée nationale de Francfort.*)

M. le ministre de l'intérieur promet pour lundi prochain la réponse à l'interpellation de M. Höffken par rapport au duché du Limbourg.

Le ministre de la justice remet à l'Assemblée nationale un réquisitoire du tribunal de Grüneberg demandant l'autorisation de poursuivre un procès intenté à M. Levysohn, libraire à Grüneberg et nommé en dernier lieu député à l'Assemblée nationale. Cette lettre est renvoyée à la commission des réquisitoires.

La discussion du projet de constitution est continuée. La § 11, ainsi conçu: « Le droit de faire la guerre et de conclure la paix appartient exclusivement au pouvoir central, » a été adopté sans discussion. Quant aux paragraphes 12 à 20, embrassant les prérogatives du pouvoir central par rapport à la force armée de l'empire, des amendements dilatoires ont été présentés par MM. Jucho, Vogt, le comte de Schwérin et autres; l'assemblée décide que ces amendements seront renvoyés à la commission pour en faire son rapport dès demain. Dans la séance de demain on présentera probablement le rapport sur les affaires d'Autriche, et la discussion s'ouvrira sur cette importante question.

FRANCFORT, 1er OCTOBRE. — La commission des 15, nommée par l'Assemblée nationale pour la question autrichienne, a eu occasion de puiser à la meilleure source ses renseignements sur le caractère du mouvement de Vienne. On sait qu'il est arrivé ici une députation du conseil municipal de Vienne, envoyée auprès de l'archiduc vicaire de l'empire. Cette députation a été invitée à assister à une séance de ladite commission pour répondre à plusieurs questions. C'est M. Bondi de Vienne, membre et même, si nous ne nous trompons, président du conseil municipal, qui y a répondu.

La première question qui lui a été adressée a été de savoir si on devait envisager le mouvement de Vienne comme un mouvement démocratique.

M. Bondi a commencé par déclarer qu'il était lui-même démocrate, qu'il était connu pour tel dans sa ville natale, et que pour cette raison il avait été placé à la tête de l'administration municipale de la ville de Vienne. Cependant, a-t-il dit, le mouvement de Vienne n'a point été provoqué par la démocratie, mais uniquement par l'argent des Hongrois.

On lui a demandé ensuite si l'anarchie régnait à Vienne ou bien l'ordre légal. M. Bondi a refusé de répondre catégoriquement à cette question; toutefois il a cité plusieurs faits qui peuvent servir de réponse. Il a dit qu'on donnait du pain aux ouvriers, mais que souvent ils n'en voulaient pas et qu'au lieu de pain ils demandaient de l'argent; que chaque jour il parvenait au conseil municipal une cinquantaine de plaintes sur les vexations et les rançonnements dont la population était l'objet de la part des hommes qui prétendaient la protéger, que les étudiants étaient logés chez les bourgeois, qu'ils étaient traités comme des membres de la famille et qu'au besoin on leur donnait encore des secours en argent, mais que tout cela ne les empêchait pas de pousser leurs exigences au-delà de toute limite et de se conduire d'une manière qui, selon l'expression figurée du rapporteur, n'était point du tout conforme au maintien « de relations patriarcales. » M. Bondi a ajouté qu'on n'entendait pas, il [illegible]

vrai, parler d'actes d'une extrême violence, mais bien de faits tels que celui-ci. On a pris à un palefrenier un beau cheval de selle et on lui a remis une quittance conçue en ces termes : Le légionnaire M. déclare que N. N. a fourni un cheval à la légion.

La commission a aussi demandé à M. Bondi si les bourgeois de Vienne désiraient que les troupes entrassent dans la ville. Oui, a-t-il répondu, mais seulement des régiments des provinces austro-allemandes ; et dorénavant Vienne aura besoin d'une forte garnison.

Enfin, M. Venedey, secrétaire de la commission, a aussi adressé quelques questions à M. Bondi. C'est de MM. Venedey, Battai, Reitter, Kaiser et Kirchgessner qu'émanaient les conclusions de la minorité de la commission, suivant lesquelles ces messieurs voulaient que le mouvement de Vienne fût regardé comme un mouvement national allemand et placé sous la protection du pouvoir central. Cette minorité a dû être bien étonnée et tant soit peu décontenancée en entendant les ouvertures de M. Bondi surtout lorsque celui-ci a déclaré qu'il avait été envoyé auprès de « l'archiduc Jean », l'ami de la ville de Vienne, auquel elle recourait dans sa détresse, mais non au vicaire de l'empire, et que l'apparition de troupes non autrichiennes, que ce fussent des troupes bavaroises, saxonnes ou prussiennes, causerait une profonde sensation dans sa patrie.

M. Venedey a demandé à M. Bondi quelles étaient, à son avis, les mesures à prendre par les commissaires de l'empire pour rétablir la paix en Autriche. Le président du conseil municipal de Vienne a répondu, non sans quelque finesse diplomatique, qu'il devait se borner à rapporter des faits, et laisser à chacun le soin d'en tirer des conséquences suivant son point de vue.

— La *Gazette des Postes de Francfort* contient dans sa partie officielle l'article suivant :

Le journal *la Presse*, qui se publie à Paris, contient dans son numéro du 28 octobre un article désigné comme une *communication* sur les démarches du pouvoir central provisoire relatives à la médiation dans les affaires d'Italie.

Cet article, qui a été reproduit par plusieurs journaux, entr'autres par le *Journal de Francfort*, est inexact quant aux points essentiels.

NOUVELLES DE DANEMARCK.

COPENHAGUE, 27 OCTOBRE. — Après que la diète eut, dans sa séance d'hier, élu la commission de l'adresse, le président annonça une interpellation que M. Nyholm se proposait d'adresser au ministre des affaires extérieures au sujet de la question du Schleswig. En conséquence, la parole a été accordée à M. Nyholm, qui a formulé son interpellation de la manière suivante :

Les nouvelles les plus récentes reçues du Schleswig, et notamment l'arrivée inattendue des deux commissaires, MM. Reedtz et Stedmann, a donné lieu à des craintes et à une inquiétude générale ; je m'adresse par cette raison au ministre des affaires étrangères pour lui demander des explications à ce sujet, si tant est qu'elles puissent être données, tout en le remerciant d'avance pour son empressement à répondre à cette interpellation.

Le comte Knuth, ministre des affaires étrangères, a répondu que déjà hier il avait déclaré que le gouvernement était disposé à s'expliquer, pour peu qu'il connût la nature et la portée des explications demandées; que cependant il arrivait assz souvent que dans de graves questions sur lesquelles la diète désirait le plus être éclairée, le gouvernement n'était pas en état de s'expliquer. Tel est précisément, ajoute M. le comte Knuth, le cas de la question actuelle. Le gouvernement a déjà donné dans les journaux plusieurs explications préparatoires, et les fera suivre de nouveaux détails. Tout ce que je puis dire pour ce moment se borne à ceci : *Comme la nouvelle commission gouvernementale a dépassé de beaucoup les limites de sa compétence*, M. le chambellan Reedtz s'est aussitôt décidé à quitter le Schleswig, en quoi il a eu parfaitement raison, et je regarde comme une circonstance favorable que le commissaire du gouvernements allemand se soit joint à celui du Danemark. Le ministre a terminé par dire qu'il n'était pas en état de donner des explications ultérieurs avant deux ou trois jours.

Nous citons encore du discours du premier ministre Moltke le passage suivant, concernant le Schleswig :

Le gouvernement a attendu avec une vive impatience l'arrivée du jour où la constitution pourrait entrer en vigueur pour mettre fin à l'état de transition qui lui a imposé une si grande responsabilité, dans lequel elle a été privée du secours du puissant organe du peuple. Si, malgré cela, le gouvernement n'a pas hâté davantage le moment de la réunion de la diète, c'est parce qu'il est peu désirable qu'une constitution, *qui, comme nous le prétendons et l'espérons, devra également embrasser le Schleswig*, soit adoptée sans que les députés de Schleswig y prennent part. S'il n'est plus possible de différer la chose, elle ne peut se faire que sous la réserve mentionnée dans la loi électorale du 7 juillet de cette année, à savoir qu'il dépendra d'une assemblée du peuple de Schleswig, convoquée en temps opportun, d'adopter cette constitution ou de la faire discuter de nouveau dans une diète commune. Il va sans dire que toutes les dispositions particulières destinées à donner une sanction fondamentale à l'indépendance du Schleswig ne peuvent être adoptées qu'après la conclusion de la paix et d'un commun accord avec le peuple du Schleswig.

NOUVELLES D'ITALIE.

TURIN, 28 OCTOBRE. — Le congrès de l'association fédérative a terminé ses séances, dans lesquelles on a voté le pacte fédéral, qui a été discuté dans tous ses articles, combattu par le prince Canino. Le but de ce membre a toujours été, dans les discussions, de s'opposer aux principes de l'association, qui proclame la fédération des rois. Il a dit plus d'une fois ouvertement que pour lui, il ne voulait que la fédération des peuples, n'ayant aucune confiance dans les rois. Il paraît qu'il tendrait à se rendre populaire à Turin ; il n'a cependant grand crédit dans l'opinion publique.

— La déclaration suivante a paru dans les journaux sardes :

« La consulta Lombarde croit fermement que le refus de l'Autriche d'accepter la médiation, l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de l'accepter franchement, ainsi que l'absurdité et le danger qu'il y aurait d'attendre l'issue du conflit qui déchire cette puissance, suffisent pour justifier le roi de ne pas l'accepter, et cela sans manquer aux égards qu'il doit aux gouvernements qui l'ont offerte. D'ailleurs les causes qui ont amené ces mêmes puissances à s'interposer dans la question italienne subsistent toujours et elles ne pourraient dans leur propre intérêt ne pas vouloir y intervenir de nouveau. D'après ces considérations, la consulta Lombarde conclut à ce que le roi doit profiter des circonstances favorables qui se présentent pour acquiescer au vœu général du peuple et reprendre les hostilités ; elle lui déclare formellement que, dans sa conviction, le moment opportun est arrivé, et qu'en outre les atrocités commises chaque jour par l'ennemi lui font, au nom de l'humanité, une loi de mettre un terme à un tel état de choses. — Turin, 26 octobre 1848. »

(*Suivent les signatures.*)

GÊNES, 28 OCTOBRE. — Hier soir, une foule assez considérable a parcouru plusieurs quartiers de la ville en poussant les cris: *Vive la constituante italienne! Vive Montanelli! A bas Pinelli!* Quoique ce rassemblement ne fût pas inquiétant, l'autorité fit sortir une patrouille de garde nationale et de troupe, accompagnée d'un officier de police chargé de le dissiper par les moyens légaux, si, après sommation, il continuait à troubler l'ordre. Mais la foule, arrivée auprès de l'état major de la garde nationale fut haranguée par le digne général qui la commande et se dispersa peu à peu. Nous verrions avec peine qu'une partie de notre population continuât à se livrer à des manifestations incompatibles avec le développement régulier de la liberté, et qui décourageraient le plus grand nombre des habitants.

— On lit dans le *Popolo* de Sienne, du 24: Nous publions ci-dessous la réponse à l'adresse présentée hier à S. A. la grande duchesse.

S. A. R. la grande duchesse, à laquelle le gonfalonier de Sienne a présenté l'adresse des prieurs et capitaines des 16 localités, a reçu avec satisfaction les témoignages d'attachement à sa personne, à celle de son auguste époux et à la famille royale contenus dans cette adresse, et a chargé le gonfalonier de répondre en son nom de la gratitude qu'elle porte à cette aimable population à laquelle elle sera toujours prête à être utile, dans la confiance où elle est que le bon peuple de Sienne sera toujours animé des mêmes sentiments pour les personnes royales et de respect pour les lois.

COIRE, 28 OCTOBRE. — Le courrier d'aujourd'hui nous a apporté des lettres et des journaux de Milan et de Chiavenna. Il paraît qu'à Milan on ne savait rien encore des événements de la province de Côme. Un correspondant allemand écrit de cette ville à la date du 25 :

Les étrangers et principalement les Allemands se sentent de jour en jour moins à leur aise à Milan. Une pareille situation ne peut durer. La pauvreté a atteint son plus haut degré ; les rues fourmillent de mendiants. Un grand nombre d'habitants portent de nouveau des cocardes tricolores. Ces jours derniers, trois individus ont été fusillés en vertu d'un jugement d'un conseil de guerre pour avoir voulu engager un soldat de l'armée autrichienne à quitter son régiment.

Des lettres de Chiavenna mandent que les insurgés se sont emparés du fort Fuentes et de deux steamers qui font le service sur le lac de Côme. On dit qu'une députation de Chiavenna s'est rendue à Milan pour désavouer toute cette folle entreprise. Ces mêmes lettres confirment la prolongation de l'armistice.

Un bulletin du *Républicain* du 26 prétend que par suite d'une convention entre Charles Albert et le maréchal Radetzky, les troupes autrichiennes se retireront sur la ligne de l'Adige et qu'elles ne laisseront qu'une garnison dans le castel de Milan et dans le palais Cusani, qui à cet effet sera fortifié ; ainsi Milan recevrait une garnison sarde. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

TRIESTE, 24 OCTOBRE. — Depuis avant-hier, il règne ici une grande agitation, qui s'est traduite le soir en une foule de rixes qui ont occasionné des blessures, dont une très dangereuse.

Hier matin, on a répandu dans la ville une immense quantité d'exemplaires d'un écrit incendiaire, sous forme d'une proclamation des Vénitiens aux Triestinois, les engageant à proclamer la république, à se séparer de l'Autriche, à s'emparer de la flotte autrichienne, etc. Le soir nous avons eu une petite émeute à laquelle on ne peut cependant attacher d'importance. Après quelques démonstrations contre les réactionnaires on en est venu au bris de quelques fenêtres, mais alors la garde nationale a opéré quelques arrestations et promptement rétabli l'ordre.

Cette démonstration avait commencé aux cris de: « Vive la république! Vive les Viennois! » elle a fini aux cris opposés de: «Vive Ferdinand ! Vive l'Autriche ! Mort aux Vénitiens ! Mort aux républicains ! » Aujourd'hui la tranquillité est rétablie.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

LONDRES, 2 NOVEMBRE. — Aujourd'hui a eu lieu avec le cérémonial ordinaire la prorogation du parlement; deux membres de la chambre des communes représentaient seuls l'assemblée à cette cérémonie de pure forme. Le lord chancelier a annoncé, conformément à la commission royale, que le parlement est prorogé au 19 décembre prochain.

— Le prix moyen du froment en Angleterre a été la semaine dernière de 51 sh. par quarter, le droit sur le froment étranger reste fixé à 5 sh. par quarter.

— Ce matin le lord maire récemment élu, sir John Duke, s'est rendu chez le lord chancelier qui a donné son approbation au nom de la reine, à l'élection du premier magistrat de la cité.

— La princesse de Lieven, dont on a annoncé le prochain retour en France, vient de se rendre à Brighton, où elle a l'intention de passer une partie de l'arrière-saison; aussitôt l'arrivée de la princesse, le prince de Metternich lui a rendu visite.

— Mercredi le jury de la commission spéciale de Dublin a prononcé son verdict dans l'affaire de M. O'Doherty, rédacteur de la *Tribune*; l'accusé a été déclarée coupable, mais le jury l'a recommandé à la clémence de la couronne à cause de son extrême jeunesse et de l'état d'agitation qui existait dans le public au moment où il a écrit les articles incriminés.

— L'escadre de l'amiral Napier qui se trouve en ce moment à Portsmouth, reprendra la mer vers le milieu du mois; l'amiral, après une courte croisière, ira hiverner avec le *Saint-Vincent*, le *Powerful* et quelques bâtiments légers à Lisbonne, et le prince régent sera détaché de sa division pour aller renforcer l'escadre de la Méditerranée.

— Hier, le bureau général de santé a enregistré à Londres et dans les faubourgs neuf nouveaux cas de choléra et sept décès.

Le 31 octobre il y a eu à Edimbourg et dans les environs 22 nouveaux cas et 10 décès; le chiffre de décès occasionnés dans cette ville par le choléra du 4 au 31 octobre a été de 174 sur 280 cas.

— La cour du banc de la reine de Dublin s'occupera dans les premiers jours de la semaine prochaine du *writ d'erreur* (pourvoi en cassation) de M. Smith O'Brien et consorts. Suivant l'usage le conseil de chacun des condamnés a payé à l'attorney général, 15 guinées d'émoluments. Un seul des condamnés O'Donche, à cause de sa position a été exempté de ce tribut.

On a des craintes sérieuses sur le sort du schooner de la marine royale le *Netley*, parti de Devonport, le 23 octobre, pour transporter des canons et des munitions à Woolwich, et dont on n'a plus eu de nouvelle depuis. On craint qu'il n'ait sombré au milieu du gros temps qu'il a fait ces jours derniers.

— La plupart des membres du cabinet ont quitté de nouveau Londres hier et avant-hier, pour aller terminer leurs vacances à la campagne.

— Il est question, mais vaguement encore, de la réunion définitive du parlement au 19 décembre, époque fixée pour le terme de la dernière prorogation.

— On lit dans le *Morning-Post* : L'intérêt croissant de jour en jour que prennent les affaires d'Espagne, et la crise prochaine de la situation politique de ce pays, nous ont décidé à envoyer un correspondant au quartier-général du général Cabrera.

On sait que le *Morning-Post* est en quelque sorte le *Moniteur officiel* du comte de Montemolin ; son nouveau correspondant nous donnera donc le récit complet et détaillé des faits et gestes du principal défenseur des droits du prétendant.

— Nous lisons dans une lettre adressée de Florisdorf au *Times* du 27 octobre par son correspondant :

Rien ne prouve mieux l'humanité du général prince Windischgraetz que ce fait qu'il n'a pas encore bombardé Vienne, extrémité à laquelle il devra se résoudre. Si je devais l'accuser de cruauté, ce serait à raison même de la patience qu'il a montrée. La lutte se poursuit en ce moment au prix des plus grands sacrifices. Je n'ai aucune idée du nombre des morts que l'armée impériale a eus jusqu'à ce moment ; mais ce nombre doit être très considérable, car hier on a requis les services d'une multitude de paysans afin de creuser des fosses pour y enterrer les morts. Quant aux vivants ils ont à supporter la lourde charge de ce siége trop prolongé. Chevaux et voitures sont saisis à plusieurs milles à la ronde pour transporter les bagages et les vivres des soldats. La partie la plus pauvre de la population souffre terriblement, car tout travail est suspendu et le prix des denrées augmente chaque jour ; puis viennent les réquisitions forcées de fourrage, de viande, de farine; il y a des villages qui ont dû fournir jusqu'à 30 bœufs; ce sont là les tristes nécessités de la guerre et elles iront en s'aggravant, à moins que l'on ne vienne promptement à bout du siége de Vienne.

L'armée reçoit chaque jour de nouveaux renforts. Aujourd'hui encore il est arrivé plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie légère de la Gallicie, et l'on assure que six régiments viennent d'arriver d'Italie. Les impériaux ont quatre régiments de cuirassiers pour balayer les rues si la ville est prise d'assaut : le temps se maintient au beau, ce qui est heureux pour la santé des troupes. Mais celles qui reviennent du bivac se plaignent du rude métier qu'elles ont à faire.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 28 OCTOBRE. — Le ministre des finances travaille activement à terminer les importants travaux qui seront soumis aux délibérations des cortès. La loi sur la dotation du culte et du clergé est terminée. Demain elle sera soumise dans son ensemble au conseil des ministres.

Le projet du budget de 1849 et celui des nouveaux tarifs sont déjà très avancés. Dans le budget seront introduites de grandes modifications des dépenses. Le tarif sera dressé sur une base très libérale, tant pour l'importation que pour l'exportation.

Le ministre de la guerre procède à d'importantes réductions dans le personnel de sa vaste administration.

Les craintes conçues relativement à l'apparition des bandes carlistes en Galice ne se sont pas réalisées. Les factions des Maeztrasgo paraissent découragées. D. José Arnau, beau-frère de Cabrera, qui s'intitulait maréchal-de-camp au service du comte de Montemolin a fait sa soumission dans la province de Teruel.

Des bruits contradictoires circulent sur Cabrera. D'une part, on assure qu'il a fait sa soumission et d'autre part on dit que fatigué de ne pouvoir rien faire en Catalogne, il s'est décidé à passer l'Èbre et à se jeter dans le bas Aragon, théâtre de ses barbaries.

— (La cote officielle ne nous est pas parvenue aujourd'hui.)

— Les affaires ont été peu animées à la bourse de ce jour : le 3 0/0 est resté à 18 1/4 A.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 2 NOVEMBRE. — Il y a aujourd'hui quelques inquiétudes et des précautions militaires; les troupes sont consignées et les généraux ont reçu ordre de se tenir prêts. Le péristyle de l'Assemblée nationale est occupé par deux compagnies qui ne quittent pas leurs fusils. Des groupes plus nombreux qu'à l'ordinaire stationnent sur la place de la Concorde. Ce matin, deux paquets de poudre ont encore été trouvés dans la bibliothèque de l'Assemblée. Le commissaire de police de l'Assemblée est à la recherche des auteurs de cette nouvelle tentative.

— A une heure, au moment où les représentants arrivaient à l'Assemblée, une troupe de deux ou trois cents femmes traversait la place de la Concorde, et se présentait à l'entrée du pont, se dirigeant vers le palais. A l'instant, des gardiens de ville, ayant à leur tête un commissaire de police, se sont opposés à son passage. Des ouvriers épars se sont aussitôt trouvés réunis, et ont demandé qu'on permît à ces femmes de parvenir jusqu'à l'Assemblée. Il s'agissait de remettre au président une pétition en faveur des insurgés et de l'amnistie. Le commissaire de police a persisté dans son refus; mais il a consenti à se charger de la pétition, et il l'a remettre au président. Les troupes placées sous péristyle ont paru alors sans armes, mais près de leurs fusils. Le rassemblement a été dissipé au bout d'une demi-heure.

— Ces jours-ci et même encore hier soir, la tranquillité a été quelque peu altérée par suite de rixes entre la ligne et la garde mobile. La barrière Rochechouart était, avant-hier, le théâtre d'une mêlée générale dans laquelle les ouvriers ont pris ouvertement le parti de l'armée. La garde mobile est en butte à la haine des factions battues dans les journées de juin. Il n'est point d'insultes, de propos outrageants, d'accusations de toutes sortes auxquels elle ne soit chaque jour exposée. Préconisée d'abord avec une espèce d'exagération par les uns, dénigrée avec rage par les autres, la garde mobile est dans une position intolérable. Il est évident qu'un parti veut, à force d'affronts et de persécutions, la pousser au découragement et au désespoir. Malheureusement il existe, en outre, entre elle et l'armée, une rivalité fâcheuse.

— La réunion de la rue de Poitiers s'est encore occupée de la question de la présidence; elle aurait décidé, nous a-t-on dit, de s'abstenir complètement. Le général Changarnier aurait refusé de se laisser porter comme candidat. Le maréchal Bugeaud aurait suivi cet exemple. Un amendement, présenté par 40 membres environ de la réunion et tendant à exclure les membres de la famille Bonaparte de la candidature à la présidence aurait été rejeté.

La Hongrie en 1848.

Kossuth et Jellachich.

HISTOIRE DES SIX DERNIERS MOIS.

(*Suite. — Voir le Journal de La Haye d'hier*)

II.

La Diète slavo-croate venait d'élire pour ban le baron Jellachich de Bucszin. Il fut choisi comme le représentant des dispositions du pays vis-à-vis du nouveau gouvernement de Pesth. Dès son élection, Jellachich rompit donc avec la Hongrie. Tout porte à croire qu'aucune inspiration étrangère ne se mêla alors à cette détermination dont nous venons de dire les motifs, déjà anciens, évidents et personnels aux Croates. Ce qui le prouve, c'est que, dans les comitats du nord, les populations slaves se mirent aussi en insurrection. La révolution du 16 mars n'avait fait que hâter l'explosion de leurs griefs : les Slaves tenaient aux Magyares tous les mêmes discours que ceux-ci adressaient depuis vingt ans au gouvernement autrichien, et, chose toujours singulière, malgré les exemples nombreux qui devraient nous familiariser avec ces revirements subits, le nouveau gouvernement hongrois parlait comme aurait pu le faire le gouvernement impérial. « La Croatie, » disait le ministre Kossuth (séance du 11 juillet), « la Croatie est à l'Etat de révolte ! Les Croates ont pensé qu'à la faveur de la crise révolutionnaire de l'Europe ils pourraient impunément se mettre en rebellion ouverte contre la monarchie hongroise. Le nouveau ban n'a pas comparu à Pesth, malgré l'ordre qui lui a été donné. » Et M. Kossuth, se prenant d'un singulier amour pour la majesté du roi de Hongrie, terminait son discours par ces fières paroles, que n'aurait point désavouées un loyal chancelier du royaume : » Nous ne reconnaîtrons jamais que le ban Jellachich soit sur la même ligne que le roi de Hongrie ; le roi de Hongrie peut pardonner, le devoir de Jellachich est d'obéir. » Kossuth espérait que, dans la confusion où se trouvaient toutes choses à Vienne, après avoir contraint l'empereur à reconnaître l'indépendance et la séparation de la Hongrie, on pourrait se servir de son nom et du prestige attaché à son autorité pour contraindre les sentiments de la Croatie.

Cependant une nouvelle révolution éclatant à Vienne forçait l'empereur à se réfugier à Inspruck. Les premiers ministres viennois sortis de la crise révolutionnaire n'étaient pas loin de s'entendre avec leurs confrères de Pesth. On revint sur ces accusations de complot panslaviste dont j'ai parlé tout à l'heure ; on représenta Jellachich comme un agent payé par la Russie. Il y avait quelques prétextes pour ces accusations : Jellachich semblait mettre de l'hésitation à se rendre à l'appel de l'empereur, qui lui avait donné l'ordre de venir rendre compte de sa conduite à Inspruck. Il avait été installé à Agram dans sa nouvelle dignité, avec un éclat et une pompe inusités, au milieu non-seulement des députés de la Croatie, mais aussi de ceux de la Serbie et d'un grand nombre d'envoyés des comitats slaves du Nord. L'évêque de Carlovitz, du rite grec, avait reçu son serment. A voir toutes ces insurrections qui faisaient tomber pièce à pièce l'édifice de la monarchie autrichienne, on pouvait se demander si c'était une nouvelle révolte qui éclatait à l'orient de l'empire ou un secours inespéré contre la révolte.

Après quelques retards cependant, le ban se rendit à Inspruck dans les premiers jours du mois de juillet. Son attitude et son langage ne purent laisser aucun doute sur ses sentiments ; « il était Croate, avant tout dévoué à son pays, mais sujet fidèle de l'Empereur, et résolu à le lui témoigner. Si les régiments croates tout entiers ne s'avançaient pas déjà pour venir au secours de leurs frères en Italie, c'est qu'ils étaient nécessaires à la défense de leur patrie. Si les Hongrois renonçaient à leurs injustes prétentions, toute la population était prête à marcher au secours de l'empire. » Le soin d'aplanir ces différends et d'établir une sorte de médiation entre le ministère hongrois et le ban de Croatie fut confié à l'archiduc Jean. On convint que des conférences auraient lieu entre Jellachich et les représentants du ministère hongrois ; mais, l'archiduc Jean ayant été nommé bientôt après Vicaire général de l'Empire, Jellachich retourna à Agram : il fut reçu en triomphe ; il y eut là quelques semaines perdues. Enfin les conférences convenues s'ouvrirent à Vienne : le ban s'y rencontra avec le comte Bathiany ; mais les prétentions étaient trop grandes des deux parts. Le gouvernement impérial n'avait pas la force suffisante pour obtenir les sacrifices réciproques qui eussent pu ramener l'union, ou plutôt, disons-le, la situation était sans issue ; les deux plénipotentiaires s'aigrirent, se heurtèrent. « Nous nous reverrons sur la Drave » c'est la frontière de la Croatie), dit le comte Bathiany à son adversaire en le quittant. « Non, mais sur le Danube ! » répondit l'autre. C'était maintenant aux armes qu'allait être remise la décision de cette querelle. Avant son départ, le ban reçut la visite des officiers de l'armée et de la garnison de Vienne ; des toasts furent portés, des serments échangés : l'alliance se concluait entre les soldats avant d'être avouée par les gouvernements. Néanmoins, et jusqu'à la dernière heure, on essaya de reprendre les négociations ; on verra plus tard que le palatin fut désigné pour remplacer l'archiduc Jean comme médiateur, et, au camp même des Croates, le comte Bathiany eut une dernière entrevue avec le ban.

III.

La question croate, la révolution à Pesth, les rapports du gouvernement hongrois avec le pouvoir central à Vienne, sont trois questions qu'il serait plus commode de traiter successivement ; mais le récit y perdrait en vérité ce qu'il gagnerait certainement en clarté. Chacune de ces questions a agi sur l'autre, non pas au dénoûment seulement et à la crise, mais chaque jour et à chaque phase diverse. Il faut donc suivre leur progrès en commun. Pendant que Jellachich resserrait ses rapports avec Vienne, que faisait à Pesth le nouveau gouvernement hongrois ? Le 5 juillet, la Diète s'ouvrait dans cette capitale de la Hongrie. Les dernières Diètes s'étaient tenues dans la petite ville de Presbourg, située à la limite de la frontière autrichienne, et placée ainsi sous la main du gouvernement impérial. C'était un des griefs de l'opposition, auquel il avait fallu faire droit. C'est dans la grande salle de bal du Casino, ou cercle de la noblesse, que se tint la séance d'ouverture, et c'est là que siége encore l'Assemblée. Les Hongrois n'ont pas le même besoin que nous de décors, d'architecture, de salle circulaire et de gradins. Le gouvernement ne crut pas nécessaire de retarder la réunion de la Diète, sous ce prétexte qui nous a paru très-simple, que les maçons et les peintres n'avaient pas terminé les travaux de la salle destinée aux séances du parlement.

L'archiduc Etienne ouvrit la Diète au nom de sa majesté le roi Ferdinand V. Il n'hésita point à se prononcer, dans le discours d'ouverture, contre l'insurrection croate. « Le roi a vu avec douleur, disait-il, qu'après avoir sanctionné spontanément les lois votées par la Diète, les agitateurs, surtout en Croatie, aient excité les uns contre les autres les habitants de croyances et de langues différentes. En les inquiétant par de faux bruits et de vaines terreurs, on les a poussés à résister à des lois qui, selon eux, n'étaient pas l'expression libre de la volonté de sa majesté. Quelques-uns sont allés plus loin, et ont prétendu que leur résistance était dans l'intérêt de la maison royale, et avait lieu au vu et au su de sa majesté. »

A la Chambre des députés, le premier ministre exposa la situation dans un discours auquel on ne saurait contester au moins le mérite d'une grande franchise. « Vous voyez de vos propres yeux, dit-il, la situation affreuse du pays ; le trésor est vide, et la patrie sans armée !... Peut-être sommes-nous venus trop tard pour achever les réformes de la constitution. On avait trop long-temps différé la justice, et le jour où on a proclamé son règne, la dissolution de tous les liens nationaux s'est manifestée. » L'orateur, passant ensuite à la question croate, établissait que, malgré les droits évidents de la Hongrie, le seul moyen qui lui restât pour régler son différend avec la Croatie était de prier le Roi d'intervenir comme médiateur entre les deux pays. En terminant, le ministre proposa de voter une contribution extraordinaire de 100 millions de florins et une levée de deux cent mille hommes, tant pour terminer au besoin par la voie des armes la querelle avec la Croatie que pour venir au secours de l'Empire, menacé dans l'Italie. Les propositions du premier ministre furent adoptées par acclamation ; on se souviendra peut-être de l'impression que causa en Europe cette dernière partie du vote de la Diète ; on croyait plutôt la Hongrie, ou certainement le ministère disposé à faire cause commune avec les Italiens, tout au moins à rappeler ses régiments de l'Italie : que signifiait un langage aussi nouveau, une offre de secours aussi inattendue ?

L'opinion publique ne s'y trompait point ; le parti révolutionnaire, qui avait fait invasion dans le gouvernement hongrois et dans la Diète, était bien décidé à en finir, quand il le pourrait, avec la suprématie du gouvernement royal. « Aux jours où nous sommes, disait-on hautement, la Hongrie mérite quelque chose de mieux que de rester une monarchie constitutionnelle dépendante. » Les actes étaient conformes à cette doctrine ; la Diète envoyait un député à Paris et un autre à Francfort, pour lier des rapports directs avec les gouvernements étrangers et pour réclamer les secours du pouvoir central allemand. Le député Szalay, à Francfort, représentait que l'armée autrichienne, composée d'un certain nombre d'Allemands, mais surtout de Croates, de Slavons, d'Italiens, ne pouvait être considérée comme une force militaire allemande ; qu'elle était, par sa nature, dangereuse à la liberté germanique ; que l'Allemagne avait donc, de concert avec la Hongrie, intérêt à provoquer la séparation des diverses nationalités dont se composait cette armée, — en d'autres termes, à demander la dislocation de l'empire. — Pour prévenir les dangers qu'il signalait, l'envoyé hongrois demandait la médiation et les secours de la Diète allemande, non-seulement contre la Croatie, mais au besoin contre le gouvernement impérial.

(*La suite prochainement*).

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Lundi 6 novembre 1848. — Places fixes, disponibles, diplômes et entrées de faveur supprimées.

Première représentation de

M. BARROILHET,

premier baryton des théâtres royaux de Naples et du *Grand-Opera* de Paris.

CHARLES VI,

grand-opéra en cinq actes, paroles de MM. Casimir Delavigne et G. Delavigne, musique de M. Halévy.

M. BAROILHET, remplira le rôle de *Charles VI*, qu'il a créé à Paris.

On commencera 6 heures et demie.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Dingsdag 7 November. (N° 10 in het abonnement.)

EEN HUWELIJKS-VOORSTEL OP HELGOLAND,

dramatisch tafereel in twee afdeelingen, naar het Hoogduitsch door den Heer H. van der Sprong. — Gevolgd door :

DE GRAVIN VAN DE TON OF DE TWEE NICHTEN,

historisch tooneelspel in twee bedrijven, naar het Fransch door den Heer W. Greeven.

De aanvang ten half zeven uren.

ANNONCES.

A LOUER POUR LE 1er MAI PROCHAIN.

Une grande et spacieuse MAISON, sise dans un des beaux quartiers de La Haye, et composée, au rez de-chaussée, de quatre chambres, au premier étage, de cinq pièces, et au second, de deux chambres, avec chambres de domestiques, greniers, caves, cuisines, offices et une cour.

S'adresser au Bureau du *Journal de La Haye*. (246)

Leçons de Langue Italienne.

M. GASTON.

(227) *HOUTMARKT*, 19. — LA HAYE.

MADAME BLONDELLE DE PARIS,

Fabricante de Corsets,

a l'honneur d'annoncer aux Dames son arrivée en cette résidence pour le 15 de ce mois ; elle descendra à l'*Hôtel de la Cour de Berlin*, chez Mad. Veuve FACQ ET FILS, *Heerenstraat.* (238)

Mme C. DE PASSE GILLART,

brévetée des Trois Cours, *Lange Pooten*, N° 163, a l'honneur d'annoncer aux Dames son retour de Paris avec les MODES D'HIVER ET ARTICLES DE COUR. (243)

ANDRÉ SALMON,

a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'il vient de recevoir les MODES et NOUVEAUTÉS D'HIVER.

Son Magasin est richement assorti de toutes les nouveautés qui viennent de paraître dans les articles de SOIERIES, VELOURS DE SOIE DE LYON, MÉRINOS DE FRANCE, SATIN DE LAINE et EGYPTIEN et grande quantité d'autres étoffes pour Robes et Manteaux.

Grand choix d'articles pour la toilette de Messieurs.

Plein, 413, à La Haye. (244)

PRIX-COURANT DE VINS DE CHAMPAGNE.

Les excellents Vins de M. R. BISTON, d'Epernay en Champagne, Fournisseur bréveté de S. A. R. Mgr le Prince Frédéric des Pays-Bas, se vendent chez J. UNGER, marchand de vin, fournisseur bréveté de S. M. le Roi des Pays-Bas, et seul correspondant de ladite maison à La Haye.

	Pris à Epernay. La bouteille.	Avec frais et impôts.
AY BLANC mousseux, très-bonne	2e qualité à Fr. 2.75	fl. 1.95
AY » »	1e » à » 3.00	» 2.10
AY ROSÉ » toute	1e » à » 3.25	» 2.20
SILLERY BLANC »	1e » à » 3.50	» 2.30
SILLERY » » toute	1e » à » 4.00	» 2.55
SILLERY mousseux, taché dit *Vin brun* ou anglais.	1e » à » 4.00	» 2.55
SILLERY BLANC Crêmant.	1e » à » 4.25	» 2.65

Les personnes qui désirent recevoir *directement* ces Vins de la maison BISTON, sont priées d'adresser leurs ordres au comptoir de J. UNGER, *Korte Houtstraat.* (245)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VENDREDI 3 NOVEMBRE. — La tendance dans les fonds hollandais a été de nouveau plus favorable aujourd'hui. Les affaires étaient fort actives.

Les fonds espagnols étaient négligés, et s'obtenaient en baisse. — Les portugais continuent leur voie ascendante et les transactions étaient fort animées dans ce fonds.

La nouvelle de la capitulation de Vienne n'a exercé presque aucune influence sur les cours des fonds autrichiens, car on s'était déjà attendu depuis quelques jours à recevoir cette nouvelle.

ROTTERDAM, VENDREDI 3 NOVEMBRE. — Les affaires étaient aujourd'hui fort restreintes et se sont bornées uniquement aux fonds hollandais, dont les cours étaient en hausse.

PARIS, JEUDI 2 NOVEMBRE. — Nos fonds présentent sur les cours de fermeture d'avant-hier, une assez forte baisse. Cette faiblesse est attribuée aux collisions qui ont eu lieu entre des gardes mobiles et des soldats de ligne à la barrière Poissonnière. On a dit aussi que 300 femmes environ se sont présentées à l'Assemblée nationale pour remettre une pétition en faveur des détenus politiques et qu'on a été obligé de dissiper ce rassemblement. Les besoins de la liquidation sont aussi venus en aide aux efforts des spéculateurs à la baisse. On ne s'est pas occupé de nouvelles étrangères.

Au comptant le 5 % ouvert à 68-05 est tombé à 67.60 pour finir à 67.75, baisse de 55 sur avant-hier. L'emprunt ouvert également à 68.05, ferme même à 67.75 en baisse de 65. Le 3 % fait 43.90, au plus haut, et 43.50 au plus bas ; et ferme à 43.60, en baisse de 40. Les actions de la banque de France ont aussi beaucoup baissé ; ouvertes à 1495, elles restent à 1460, en baisse de 40. A terme le 5 % ferme à 67.65 le 3 % à 43 50 et l'emprunt á 67.80.

Chemins de fer. — Les affaires sur les chemins ont été assez animées, mais les cours de fermeture ne présentent pas de différences bien notables sur ceux d'avant-hier, nous remarquons seulement une baisse de 5 fr. sur le Rouen, de 2.50 sur le Nord, le Strasbourg et le Versailles (rive droite) et de 1.25 sur l'Orléans, le Centre et le Lyon, et une hausse de 2.50 sur le Marseille. — Fonds étrangers : Le 5 % belges (1840 et 1842) ont été cotés à 77 1/4, en baisse de 1/4 % sur avant-hier, et le 4 1/2 % à 72 1/2 sans changements. L'emprunt romain à 64 1/4 reste en hausse de 3/4 % et celui du Piémont à 885 et la rente de Naples à 79, sans changement. On a fait de l'Haïti à 200.

LONDRES, JEUDI 2 NOVEMBRE. — Il y a eu une réunion des créanciers de MM. S. A. Butterworth et Ce, de Manchester, dont la suspension a été annoncée la semaine dernière. Il paraît que l'actif s'élève à 25,000 Liv. et le passif à 50,000 Liv. M. Butterworth a proposé de payer 10 s. par Liv. en trois fois par 3, 6 et 9 mois, à dater de décembre prochain. Les deux premiers paiements seraient de 3 s. chacun et le dernier garanti par hypothèque de 4 s. Ces offres ont été acceptées.

Les fonds anglais ont ouvert faibles aujourd'hui par suite des mauvaises nouvelles de l'Inde ; mais une reprise a eu lieu et les cours restent fermes et en hausse sur mardi. Les consolidés ouverts à 85 5/8 à 3/4, ont fait 86 1/8 à 1/4 et restent 86 3/8 à 1/2 à 3 heures. La cause de cette reprise est la réduction, pour la banque, du taux de l'escompte qu'elle vient de porter de 3 1/2 à 3 %. 3 % réd. 84 3/4. — 3 et quart 85 3/8 ; bons de l'échiquier 44 à 47.

On fait peu d'affaires en fonds étrangers mais les cours restent fermes. Mexicain 21 1/2 à 1/8 ; portugais 4 % fermes 23 1/4 à 24 ; Esp. 3 % 23 à 1/2, 5 % 11 1/2 ; hollandais 2 1/2 % 45 3/8 à 3/4 ; 4 % 69 ; Brésil 72 1/2 à 73.

ANVERS, VENDREDI 3 NOVEMBRE. — 2 heures. — Bourse ferme et avec beaucoup d'acheteurs pour les fonds belges : les 5 % ont été traités à 78 % et restent 78 1/4 % P. ; dito 4 1/2 % 73 1/2 et restent A. ; dito 2 1/2 % 38 7/8 à 39 et restent 39 1/8 % cours

Fonds espagnols 5 % 8 7/8 % A. et 9 % P. ; dito coupons 5 % A. et 5 1/4 % P. ; dito 3 % dette intér. 17 5/16 % A. et 17 3/8 % P.

BERLIN, JEUDI 2 NOVEMBRE — Les cours des fonds ont éprouvé aujourd'hui une baisse assez considérable par suite des dernières nouvelles de Vienne et par la démission du président du conseil, M. de Pfuel.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 3 NOVEMBRE.

Dette act... 2 1/2	44 7/8	Dito.......... 3	24 3/8	Certific. dit... 6	
Dito dito...... 3	53 1/2	D° int. à 6 m. 3	17 5/16	Pologne Cert. 4	
Dito en liq.... 3		Coup. Ardoin.	5 1/2, 5/8	Lots Pol. fl. 300	
Dito dito...... 4	69 5/8	Passive		Dito dito fl. 500	120 1/4
Emp des I.-O. 4		Deferred		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am..... 3 1/2	70	Dett. diff. à P.		Dito Act. de B.	
Soc. de C... 4 1/2		Portug. à Le. 3	23 7/8	Autr. Mét. ... 5	66 1/2, 5/8
Lac de Harl. 5	91 1/2	Dito dito...... 4	24 7/8	Dito.......... 2 1/2	35
C. de fr du R. 4 1/2		D° int. à 1 Conto		Dito.......... 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	97 5/8	Brés 5	
Dito.......... 4 1/2		Dito dito...... 5	97 1/2	Dito 1842..... 5	73 1/2
Belgique.... 4 1/2		Certific. dito. 5	87 1/2	N. [illegible] 5	19 7/8
D° Rothsch. 2 1/2	36 1/16	Dito dito...... 4	77 1/2	[illegible] 6	18 1/2, 19
Esp. Ard. 851. 5	8 15/16, 9	Bill. Stieglitz. 4	77	Grenade........ 1	12 1/2
Dito de 510 l. 5	8 13/16	Cert. à Hamb. 5		Venez......... 2 1/2	15 1/2
Dito Pièc. c. 5	8 1/2, 5/8	Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 3 NOVEMBRE.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2 1/2	% 44 9/16	ESP. — Ard. int. L. 510 5	0/0
Dito dito 3	» 52 15/16	RUSSIE. — Emprunt 5	»
Dito dito 4	» 69 1/8	Stieglitz. 4	» 76 1/4
ESP. — Ard. de L. 170. 5	»	AUTRICHE. — Certi. Mét. 2 1/2	»

BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE.

3 p.c au compt	43 50	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	43 50	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	67 75	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	105
» fin cour.	67 80	Esp. dette act.		» » r. g.	
5 p.c. au compt	67 75	» différée...		» Orléans	602 50
» fin cour.	67 65	» nouv. 3 p.		» Rouen......	373 75
Banq. de Franc	1460	» dette int.		Paris Nord	348 75
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	79	» Strasb...	327 50
Belg. 5 p. 1840	77 1/2	Rome Em. 1844	64 1/2	» Lyon.....	360
» 5 p. 1842	77 1/2			Zinc. Vieille Mt.	
» 4 1/2 1844	72 1/2			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 2 NOVEMBRE.

Cons. Compt...	86 3/8, 1/2	Péruviens......	30 1/2, 31 1/2	Dito différée...	
D° en liquidat.		3 p. c. port......		Dito passive....	2 7/8, 3
Belges...........	72 1/2, 73 1/2	4 p. c. d° 1834.	23 1/2, 24 1/2	Mexique	21 1/4, 21 1/2
Hollande 4 p c.	69 1/2, 3/4	Brésiliens.......	72, 74	Russie...........	
Dito 2 1/2 p. c.	45 1/2, 46	Detteact. esp. 5	11 1/2, 12	Colombie	1 7/8, 2 1/4
		Dito. 3 p. c......	23 1/4, 23 3/4	Danois	

BOURSE D'ANVERS DU 3 NOVEMBRE.

BELG. C. de la bq. B. . . 2 1/2		AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1881	
Cert. de la soc. g. R. . . 2 1/2	38 7/8, 39 1/8 A	Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Emprunt. . 3		L. / 250 E. 1839	530 P	RUSSIE. Emp. à Ams. H. C° 5	
Dito. 4		Dito de ƒ 500.		Dito d° nouv. 5	
Dito. . . . 4 1/2	73 1/4	POL. L. de ƒ 300		PRUSSE. Dito l. à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	78, 78 1/2 A	Dito de ƒ 500.		NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5		BADE. Lots de ƒ 50 1840. .		ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. D° act. 2 1/2		Dito 1845. . .			
		Esp. Ep. 1834 5	9 P		

BOURSE DE BERLIN DU 2 NOVEMBRE.

Obligat. . 3 1/2	73 3/4, 74 1/4 A	Ch. Aix à Maest		Hollande 2 1/2	[illegible]
Russ. (Roths.).	100 7/8 P	Obl de la S. C. M.	91 1/4, 3/4 P	Lots de Pol. 500	[illegible]
Dito Stiegl. 4	82 A	Banque de Prus	84 1/2, 85 1/2 P	Dito 300	94
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE FRANCFORT DU 2 NOVEMBRE.

Métaliques . . 5	67 3/4, 68 1/4	Métalliq. 2 1/2	35 5/8 à 35 7/8	Emp 1839 fl 250	79, 80
» . . 4	55, 55 1/4 P	Banque.......	1120 1130	Hollande. 2 1/2	44 1/4 à 45
» . . 3		Emp 1834 fl 500	116, 117	Espagn. d. int.	17 [illegible]

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, SAMEDI 4 NOVEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS.	— Dette active.	2 1/2	0/0	44	13/16
	Dito dito	3	»	53	
	Dito dito	4	»	69	13/16
ESPAGNE	— Ardoins de L. 510.	5	»	9	
	Dito intér. L. 510	3	»	17	5/16
RUSSIE.	— Emprunt Hope 1798 & 1816. .	5	»	97	3/4
AUTRICHE.	— Obligat. Métalliques.	2 1/2	»	34	7/8

LA HAYE, chez C. Van der Meer, Spui, N° 75.